

Conditions générales de la Société Coopérative traduko

1. Champ d'application

Les présentes Conditions générales (ci-après «CG») définissent les modalités de contrat portant sur des services linguistiques entre la Société Coopérative traduko (ci-après «traduko») d'une part et leur client d'autre part, sous réserve de conventions particulières entre les parties.

2. Contenu et modifications du contrat

Le contrat peut être conclu par oral ou par écrit. traduko s'engage à exécuter le mandat du client avec soin et à le livrer dans le délai convenu.

En cas de modification importante apportée par le client au mandat après la conclusion du contrat, traduko n'est plus liée par le contrat.

Le client est tenu de fournir à traduko toute information disponible nécessaire ou utile pour la bonne exécution du service (p. ex. glossaires internes, textes parallèles, etc.). Si traduko reçoit ces données plus tard qu'annoncé, le délai de livraison en est retardé d'autant.

La prise en compte d'une terminologie personnelle spécialisée créée par le client requiert un accord en ce sens et la remise de supports suffisants et complets, tels que des traductions antérieures ou des glossaires, lors de la commande. À défaut, les termes techniques sont traduits ou utilisés selon les critères habituels.

Les éventuels travaux de mise en page sont en principe facturés en sus, selon le tarif horaire prédéterminé.

3. Livraison

Les travaux sont réputés remis au client à leur date d'expédition, que ce soit par courrier électronique ou par d'autres moyens.

traduko ne sera en aucun cas responsable d'une perte de documents expédiés par ses soins, ni de tout préjudice ou dommage qu'une telle perte pourrait entraîner.

4. Honoraires

Les honoraires agréés ou la base de calcul convenue pour les honoraires (à la ligne, au mot, à la frappe, à l'heure ou forfaitaires). La taxe sur la valeur ajoutée est, le cas échéant, facturée en sus. En cas de mandat plus volumineux, traduko se réserve le droit d'exiger le versement d'acomptes avant ou pendant l'exécution de la commande.

Un tarif minimum peut être facturé pour chaque commande. Une majoration peut être appliquée au tarif de base pour les travaux urgents ou ceux qui doivent être exécutés durant le week-end.

Si aucune avance ou autre échéance de paiement n'a été convenue, les honoraires doivent être réglés dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation. Passé ce délai, le client est en défaut de paiement et traduko est en droit de demander des intérêts moratoires et des frais de CHF 20.– pour chaque rappel.

Le client peut se retirer du contrat avant la livraison du mandat, mais il est tenu de payer l'intégralité des honoraires. Si des tarifications à la ligne, au mot ou à la frappe ont été convenues, les honoraires sont calculés, pour la partie non traduite, sur la base du texte source. Si des tarifs horaires ont été

convenus, une estimation raisonnable du temps nécessaire pour la partie pas encore traitée doit être établie. traduko doit déduire uniquement des honoraires les frais non engagés suite à la résiliation anticipée du contrat et ce qu'elle a gagné avec d'autres contrats effectués pendant les disponibilités ainsi libérées ou ce qu'elle a intentionnellement omis de gagner.

En cas de non-exécution par le client de ses obligations, ainsi qu'en cas de faillite, de sursis de paiement ou de liquidation de l'entreprise du client, traduko est autorisée à résilier entièrement ou partiellement le contrat avec effet immédiat ou à en suspendre l'exécution, sans être tenu à aucune réparation. traduko peut en outre exiger le paiement immédiat des sommes qui lui sont dues.

5. Confidentialité / Protection des données

traduko s'engage à traiter de manière confidentielle les documents du client.

Sauf déclaration expresse contraire, traduko a le droit de considérer que le client accepte le traitement électronique et la transmission électronique non cryptée de la traduction par Internet. Par conséquent, les risques liés à la protection des données, de modification et de perte de données encourus sont supportés par le client.

traduko s'efforce de respecter la confidentialité des documents transmis en recourant aux méthodes les plus modernes. La société ne peut cependant pas garantir une confidentialité totale compte tenu de la communication électronique de données.

traduko s'efforce en outre de contrôler la communication électronique de données en recourant aux méthodes les plus modernes pour détecter d'éventuels virus ou programmes de sabotage. Il n'est toutefois pas possible de garantir une protection totale contre les virus ou les actes de sabotage, même en usant de toute la diligence requise. L'attention du client est expressément attirée sur l'existence d'un risque résiduel.

Dans la mesure où traduko recourt à des tiers pour exécuter les services proposés, elle est habilitée à leur divulguer les données du client. traduko déclare que ses employés et les tiers auxquels elle fait appel se sont vus imposer une stricte confidentialité et le respect de la protection des données. Elle déclare également avoir pris toutes les mesures nécessaires en vue de garantir l'application des dispositions de la loi fédérale sur la protection des données.

Si nécessaire, traduko est également autorisée à transférer les données du client à des tiers dans le but d'identifier, de limiter et de supprimer les perturbations et les défauts.

6. Droits d'auteur

Dans le cas de mandats de traduction (interlinguale, intralinguale et audiovisuelle), le client accorde à traduko les droits requis pour traduire le texte source.

Le client garantit disposer desdits droits et indemniser traduko si des tiers engagent contre ce dernier des poursuites à ce sujet.

Lorsque c'est l'usage pour ce type de texte, le client doit dûment mentionner traduko ou le nom du traducteur si la traduction est publiée.

Le client est en droit de remanier la traduction. Cependant, si cette modification n'est pas minime, il doit en informer traduko qui a le droit d'interdire la mention de son nom.

De ses droits d'auteur créés par la traduction, traduko accorde au client le droit d'utiliser la traduction dans le but identifiable par lui à la conclusion du contrat. Toute autre utilisation nécessite le consentement de la société qu'elle ne refuse pas si l'utilisation respecte le droit moral de l'auteur et est rémunérée comme il se doit.

traduko a le droit d'utiliser les textes source et cible ainsi que la documentation fournie par le client comme instruments de travail lui servant à établir des glossaires, des listes de mots ou des blocs de texte sous forme rendue anonyme pour alimenter des mémoires de traduction ou les transmettre à des tiers.

7. Droits du client liés à la garantie pour les défauts

Le client a droit à l'élimination gratuite des défauts contenus dans le document livré, à savoir que seules les erreurs graves de contenu ainsi que les fautes d'orthographe et de grammaire sont considérées comme des défauts. Toute correction est exclue si le client est lui-même responsable des lacunes (p. ex. en raison d'informations incomplètes ou de textes originaux incorrects).

Le client doit faire valoir sa demande de correction dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la date de livraison du mandat en précisant les défauts et en accordant à traduko un délai raisonnable pour les éliminer.

Si la traduction devait toujours contenir des défauts après avoir été remaniée, le client a le droit de demander une autre reformulation dans un délai de 5 jours à compter de la nouvelle livraison ou une réduction appropriée des honoraires. Il n'existe pas d'autres droits liés à la garantie pour les défauts.

Les droits liés à la garantie pour les défauts s'éteignent si les défauts ne sont pas annoncés dans les 10 jours suivant la livraison de la traduction. Si les défauts sont annoncés dans le délai imparti, les droits liés à la garantie pour les défauts se prescrivent un an après la livraison initiale de la traduction.

La notification des défauts ne libère pas le client de son obligation de paiement.

8. Limitation de responsabilité

traduko ne répond pas de la non-exécution ou du retard dans l'exécution de la prestation résultant d'un cas de force majeure et d'événements imprévisibles et temporaires qui ne lui sont pas imputables et empêchent la prestation, en particulier grève et lock-out ainsi que panne des réseaux de communication et gateways d'autres prestataires.

La responsabilité en matière de réparation des dommages résultant d'une violation du contrat par traduko est limitée aux cas intentionnels ou de négligence grave et nécessite, le cas échéant, l'annonce des défauts dans le délai imparti. En aucun cas, traduko ne peut être tenue responsable d'autres dommages. La responsabilité de la société ne peut excéder le montant total de la facture du mandat concerné.

9. Exclusion de garantie

traduko ne garantit pas que les documents livrés soient recevables et adaptés à l'utilisation souhaitée par le client. La présente exclusion de garantie vaut notamment lorsque le texte livré doit être publié ou utilisé à des fins publicitaires. Sur ce point, le client supporte seul le risque légal du caractère utilisable ou de la publication.

10. Dispositions finales

Les dispositions inefficaces ou nulles sont remplacées par les dispositions légales en vigueur et n'affectent pas la validité des autres dispositions. Il en va de même pour un vide juridique.

11. Droit applicable / For

Le client et traduko sont invités à régler à l'amiable les éventuels différends découlant du contrat. Les présentes CG sont soumises au droit suisse, en particulier aux dispositions du Code des obligations sur le contrat d'entreprise (art. 363 et suivants). En cas de litige, les tribunaux du canton de Saint-Gall seront seuls compétents.

Grub SG, février 2024